

# Diagnostic Calcul des Tantièmes (millièmes) de Copropriété

**DURÉE**

1,00000 jours (soit 8 heures)

**PRIX**

370 € par participant

Soit 444 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

**PUBLIC CONCERNÉ**

- Diagnostiqueurs immobiliers
- Techniciens du bâtiment
- Professionnels de l'immobilier et de la construction souhaitant élargir leurs compétences
- Experts de justice
- Avocats
- Bailleurs
- Assureurs
- Gestionnaires immobiliers
- Agents et négociateurs immobiliers
- Notaires
- Clercs de notaire
- Experts d'assurance
- Huissiers de justice
- Maîtres d'ouvrage professionnel
- Maîtres d'œuvre
- Entreprises de dépollution

**PRÉREQUIS**

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques

**PÉDAGOGIE**

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

**FORMATEURS**

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

**ÉVALUATION ET SUIVI**

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Calculer les tantièmes de copropriété et des charges d'immeubles
- Réaliser l'état descriptif de division
- Editer les principaux documents de règlement de copropriété

**PROGRAMME****La réglementation applicable aux immeubles soumis au régime de la copropriété et son champ d'application (loi de 1965)**

- Règlement de copropriété
- Etat descriptif de division
- Définition des parties communes et privatives
- Tantièmes généraux et tantièmes spéciaux

**Les tantièmes de copropriété**

- Calculs des tantièmes de copropriété : consistance, situation, superficie
- Détermination des tantièmes charges : charge générales et charges spéciales (équipement, travaux d'amélioration, ascenseur)
- Délai de recours

**VALIDATION**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOP1

